



PSAP de l'AAPQ

PROGRAMME DE STAGE EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE

ASSOCIATION DES
ARCHITECTES PAYSAGISTES
DU QUÉBEC

Dernière date de mise à jour : 24 octobre 2016

Adresser toute demande de renseignements à:
adm@aapq.org

TABLE DES MATIÈRES

1 /	VUE D'ENSEMBLE	3
2 /	PROCESSUS	6
3 /	EXPÉRIENCE DE TRAVAIL	8
4 /	CARNET DE STAGE	11
5 /	RÔLE DE L'EMPLOYEUR, DU MENTOR, DE L'AAPQ	12
6 /	FORMATION SUPPLÉMENTAIRE	14
7 /	EXAMEN DU COURS DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE DE L'AAPQ	15
8 /	DROITS RÉSERVÉS	16

ANNEXES

A /	Profils d'admission - membre stagiaire	18
B /	Profils d'admission - membre agréé	19
C /	Secteurs d'expérience et activités requises	20
D /	Structure de cours de pratique professionnelle	25
E /	Modèles de lettres	30
F /	Formulaires du Carnet de stage	32

Liste des acronymes :

AAPC :	Association des architectes paysagistes du Canada
AAPQ :	Association des architectes paysagistes du Québec
CA :	Conseil d'administration
CAAP :	Conseil d'accréditation en architecture de paysage
CPP :	Cours de pratique professionnelle
CDS :	Carnet de stage
EAP :	École d'architecture de paysage
FIAP IFLA :	Fédération internationale en architecture de paysage International federation of landscape architecture
PSAP :	Programme de stage en architecture de paysage
UdM :	Université de Montréal

1 / VUE D'ENSEMBLE

Le programme de stage en architecture de paysage (PSAP) couvre tous les aspects de la profession et est administré par l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ). Il contribue à la formation d'architectes paysagistes compétents et capables de fournir des services d'architecture de paysage de haute qualité. Un programme de stage détaillé et complet est nécessaire à l'acquisition et au renforcement des connaissances, de l'intégrité, du jugement, du savoir-faire, de la discipline et de la soif d'apprendre qui serviront à l'architecte paysagiste toute sa vie.

Les objectifs du PSAP sont les suivants :

- Définir les secteurs de pratique de l'architecture de paysage dans lesquels les stagiaires doivent acquérir des connaissances et un savoir-faire minimal;
- Favoriser l'acquisition d'une expérience additionnelle dans les principaux domaines de la pratique en architecture de paysage;
- Fournir de l'information et des conseils de la plus haute qualité possible concernant la formation, le stage, la profession et les possibilités qui s'y rattachent;
- Mettre en place un système uniforme de documentation des activités d'évaluation et du stage;
- Améliorer l'accès aux possibilités supplémentaires de formation conçues pour enrichir l'expérience de travail; accroître la reconnaissance de ces possibilités;
- Faire participer les membres de la profession à la formation et au perfectionnement des futurs membres.

1.1 Admission à l'exercice de l'architecture de paysage et programme de stage en architecture de paysage

La réglementation de la profession d'architecte paysagiste, y compris la procédure d'admission à son exercice, relève de l'AAPQ. Celle-ci a mis sur pied un comité d'admission agissant à titre consultatif et régissant la profession en établissant la procédure d'admission.

1.1.1 Exigences concernant la formation

Au Québec, l'accréditation des programmes de formation professionnelle en architecture de paysage est effectuée sous la direction de l'AAPQ par le biais du conseil d'accréditation en architecture de paysage (CAAP).

Le programme professionnel reconnu par l'AAPQ est la formation universitaire professionnelle en architecture de paysage, le tout attestée par le diplôme et la preuve du programme de formation en architecture de paysage.

L'AAPQ demande au candidat de fournir le détail du diplôme obtenu ainsi que des programmes de formation professionnelle effectués dans le pays ou la province d'origine. L'AAPQ s'assure de la validité du diplôme présenté.

1.1.2 Exigences concernant l'expérience de travail

L'AAPQ exige l'équivalent d'un minimum de 1800 heures d'expérience de travail, ce qui correspond à une année ouvrable par année de stage (voir section 3.1).

1.1.3 Exigences concernant l'examen

L'AAPQ exige que le stagiaire réussisse l'examen du Cours de pratique professionnelle de l'AAPQ.

L'expérience de travail, la formation supplémentaire (si exigée) et l'examen du cours de pratique professionnelle sont les trois composantes du programme de stage en architecture de paysage (PSAP), qui constitue le sujet principal du présent manuel.

1.1.4 Exigences concernant la durée du stage

La durée du stage est variable selon le profil du stagiaire. Celui-ci doit se référer à la durée du stage prescrite à son profil (voir annexe A / Profils d'admission AAPQ).

Cependant, pour diverses raisons, la durée du stage peut, sous certaines conditions, dépasser la durée prescrite.

1.1.4.1 Prolongation conditionnelle (la durée maximale de prolongation est de deux ans)

- perte d'emploi
- précarité du travail
- voyage prolongé
- autres activités ou obligations professionnelles

1.1.4.2. Prolongation automatique

- études (selon la durée officielle pour l'obtention du diplôme)
 - certificat (1 an)
 - baccalauréat (3 ans)
 - maîtrise (2 ans)
 - doctorat (3 ans)
- congé parental (1 an)
- maladie (durée de l'invalidité)

NOTE :

Le stagiaire doit avertir son mentor et l'AAPQ de toute requête de prolongation.

Le processus d'admission à l'exercice de la profession est résumé dans le schéma ci-dessous.

Schéma du processus d'admission

Être éligible à l'un des profils de membre STAGIAIRE ou être membre en règle d'une association reconnue par FIAP |IFLA ou par l'AAPQ;

Remplir le formulaire d'inscription de membre STAGIAIRE et choisir un mentor qui sera son guide et son conseiller;

Envoyer son dossier de candidature comme membre STAGIAIRE pour approbation par l'AAPQ;

Commencer le Programme de stage en architecture de paysage de l'AAPQ;

Tenir un registre, signé par l'employeur et le mentor, de l'expérience et des formations acquises, dans le Carnet de stage de l'AAPQ * ;

À mi-parcours du stage**, envoyer à l'AAPQ l'état d'avancement de son cheminement comme membre STAGIAIRE en démontrant les connaissances et les compétences acquises. Il réévalue et/ou ajuste la poursuite du stage sous recommandation de son mentor, afin de répondre aux exigences requises;

Compléter la formation du Cours de pratique professionnelle de l'AAPQ et réussir l'examen obligatoire;

Faire une demande d'admission comme membre AGRÉÉ lorsque toutes les conditions d'admissibilité (attestation de réussite de l'examen du cours de pratique professionnelle, dépôt du Carnet de stage avec lettre de recommandation du mentor, curriculum vitae et portfolio) sont remplies;

Examen du dossier de candidature par le comité d'admission de l'AAPQ. Les recommandations du comité d'admission sont transmises au conseil d'administration de l'AAPQ pour l'adoption.

Félicitations!

Vous êtes maintenant architecte paysagiste!

NOTE :

Le comité d'admission agit à titre consultatif seulement.

La décision finale d'émettre un avis favorable ou non revient au CA de l'AAPQ.

* Pour le travailleur autonome, voir section 5 du présent document (Rôle du travailleur autonome)

** Le mi-parcours du stage équivaut à 50% du nombre d'heures requis selon le profil du stagiaire

2 / PROCESSUS

Le membre stagiaire est un travailleur cherchant à acquérir des compétences professionnelles en architecture de paysage afin de devenir membre agréé de l'AAPQ. En situation d'emploi trois cas de figure se présentent pour le membre stagiaire.

- L'organisation qui emploie le membre stagiaire assure l'encadrement du membre stagiaire par un architecte paysagiste, membre agréé de l'AAPQ;
- L'organisation qui emploie le membre stagiaire n'a pas d'architecte paysagiste, membre agréé de l'AAPQ;
- Le membre stagiaire est un travailleur autonome.

2.1 Fonctionnement du programme de stage en architecture de paysage

L'établissement du programme de stage en architecture de paysage est le résultat d'un effort concerté et continu visant à renforcer le sens et l'efficacité du processus d'admission à l'exercice de l'architecture de paysage. Le programme vise aussi à favoriser l'amélioration de la profession en accroissant la qualité de la communication entre les architectes paysagistes actuels et futurs. Pour devenir architecte paysagiste au sein de l'AAPQ, il faut faire la preuve de son aptitude à fournir des services d'architecture de paysage au public. Le stagiaire doit demeurer inscrit au PSAP pendant la période où il cumule de l'expérience et passe l'examen du cours de Pratique professionnelle.

NOTE :

Pour toutes demandes de modifications ou de changements de situation, le membre stagiaire doit signaler par courrier électronique, avec accusé de réception, l'AAPQ sa demande à l'adresse suivante: adm@aapq.org

2.2 Mise en marche du processus – Inscription

Pour tirer pleinement profit du programme, les stagiaires doivent s'y inscrire dès qu'ils sont admissibles.

Le candidat potentiel entame le processus en communiquant avec l'AAPQ afin d'obtenir des renseignements sur le processus d'admission à l'exercice de la profession. Pour présenter sa demande, le candidat doit fournir les pièces suivantes :

- Dans le cas des détenteurs d'une formation universitaire professionnelle en architecture de paysage : Copie du diplôme, programme des cours suivis et complétés, validation du diplôme dans le cas d'un diplôme obtenu à l'extérieur du Québec;
- Dans tout autre cas, le dossier du candidat doit être accompagné du détail des diplômes obtenus et des programmes de formation professionnelle effectués dans le pays, l'état ou la province d'origine. L'AAPQ vérifiera avec le Ministère compétent ou l'association nationale du pays ou la province d'origine la validité des diplômes;
- Le nom de son employeur (si le candidat est employé) et celui de son mentor, y compris une confirmation signée par ces deux personnes dans le formulaire approprié;
- L'employeur doit être le patron, actionnaire ou employé de l'entité juridique qui emploie le stagiaire.

2.3 Frais de cotisation annuel et autres frais

Les cotisations et les autres frais relatifs au processus d'admission sont fixés annuellement par l'AAPQ.

Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, communiquer avec l'AAPQ .

2.4 Changement de mentor

Normalement, le stagiaire doit garder le même mentor tout au long du stage. Si toutefois, pour différentes raisons, un changement devient nécessaire, le stagiaire doit procéder comme suit :

- Faire connaître à l'AAPQ le nom du nouveau mentor;
- Demander à celui-ci de confirmer son acceptation à l'AAPQ, par courriel.

2.5 Travailleur autonome

Pour chaque contrat ou mandat réalisé, le stagiaire devra fournir le registre avec la liste de ses projets et les références de ses clients. (voir formulaire Registre pour travailleur autonome).

3 / EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

3.1 Exigences

L'AAPQ exige des stagiaires un minimum de 1800 heures d'expérience de travail, ce qui correspond à une année ouvrable par année de stage.

Ainsi, pour le stage d'une durée de trois (3) ans, le stagiaire doit accomplir 5400 heures.

Le but premier de la période de stage est d'accumuler suffisamment d'expérience pour satisfaire aux principes de savoir-faire pratique et d'acquérir le niveau de compétence requis pour exercer la profession d'architecte paysagiste.

Il y a deux catégories d'expérience à acquérir :

- L'expérience obligatoire;
- L'expérience optionnelle.

Le nombre d'heure minimal et maximal à acquérir dans chacune des deux catégories d'expérience est indiquée à l'annexe C - Secteurs d'expérience et activités requises.

Il incombe au stagiaire, avant d'accepter un emploi, de s'assurer que l'employeur lui procurera l'expérience requise et que celle-ci sera approuvée par l'AAPQ.

3.2 Documentation

Il appartient au stagiaire, une fois inscrit au PSAP, de tenir continuellement à jour un registre de son expérience de travail et de ses activités de formation supplémentaire.

Dans certains secteurs d'expérience où le stagiaire ne peut agir directement que pour certaines tâches, il est admis qu'il participe à titre d'observateur. Par exemple, dans certains cas, il peut être difficile pour le stagiaire de représenter la firme à une réunion de chantier et de rédiger ensuite le procès-verbal. Par contre, il peut être avantageux pour le stagiaire d'accompagner régulièrement une personne qualifiée, et ce, pour se mettre davantage en situation d'apprentissage. Ainsi, le stagiaire est en mesure de préparer adéquatement un rapport de suivi qu'il présentera ensuite à l'employeur pour évaluation.

Toute expérience doit être consignée dans les formulaires du Carnet de stage (voir section 4). Elle est évaluée à mi-parcours par l'AAPQ. Le résultat de ces évaluations est communiqué au stagiaire à cette période.

3.3 Expérience obligatoire

Elle comprend les catégories A et B qui regroupent les secteurs essentiels de la pratique. Il est fortement recommandé de travailler à des projets aussi variés que possible en termes de types, d'envergure et d'usage.

3.3.1 Catégorie A - Expertises et activités

1. Systèmes naturels et culturels
2. Théories et méthodologies du design et de la planification
3. Réglementation
4. Diverses applications du design, de la planification et de la gestion
5. Design et génie du site : matériaux, méthodes et technologies
6. Communication

3.3.2 Catégorie B - Documents de construction, gestion de contrats et de bureau

7. Appel d'offres et offres de services
8. Documents de construction
9. Gestion de projet et de bureau

3.3.3 Demande d'équivalence

Pour les catégories A et B, il est possible pour le stagiaire de compléter le nombre d'heures requis par diverses formations. Chaque heure de formation correspond à trois heures d'équivalence. Le stagiaire doit fournir le contenu et l'attestation de la formation lors du dépôt de son carnet de stage.

NOTE :

Les secteurs d'expérience et les activités connexes sont décrits en détails à l'annexe B.

3.4 Expérience optionnelle

L'expérience optionnelle reconnaît et encourage la diversité de l'implication sociale, professionnelle et scientifique du stagiaire.

Catégorie C - Activités connexes

10. Contribution à l'avancement de la profession et de la collectivité

Catégorie D – Activités optionnelles

11. Activités techniques et universitaires postérieures au diplôme :
Études, recherche, enseignement

NOTE :

Les secteurs d'expérience et les activités connexes sont décrits en détails à l'annexe C.

3.5 Reconnaissance de l'expérience acquise ailleurs qu'au Québec

Un stagiaire inscrit à une association nationale (ou composante régionale d'une association) reconnue par la FIAP | IFLA ou par l'AAPC peut demander la reconnaissance de cette expérience. L'expérience doit être certifiée par l'employeur qui y exerce une fonction de supervision directe et par un architecte paysagiste, membre en règle de son association.

Dans les pays qui n'ont pas d'association nationale, le stagiaire peut enregistrer l'expérience après une entente établie avec l'AAPQ. Il est recommandé que la situation d'emploi soit approuvée par l'AAPQ avant de commencer l'emploi.

NOTE :

L'expérience obligatoire acquise dans une région, où l'admission à l'exercice de l'architecture de paysage n'est pas une exigence, l'AAPQ évaluera sur une base individuelle. L'employeur exerçant la fonction de supervision directe devra, dans ce cas, faire la démonstration de ses compétences.

4 / CARNET DE STAGE

Le Carnet de stage (CDS) a pour but de fournir au stagiaire un instrument qui lui facilitera la consignation de son expérience et de permettre à l'AAPQ de vérifier et d'évaluer la nature et la valeur de cette expérience. Cette consignation continue des heures d'expérience est une tâche qui incombe au stagiaire. Le stagiaire y identifie les secteurs où il acquiert de l'expérience et ceux où son stage est déficient. Pour l'AAPQ, il fournit une preuve vérifiée de conformité aux exigences touchant l'expérience.

Le PSAP est conçu pour favoriser un dialogue stagiaire-employeur-mentor. Le stagiaire doit faire la démonstration de sa compétence dans chaque catégorie, et non simplement documenter le fait qu'il a consacré un certain nombre d'heures dans les divers secteurs. Le formulaire d'enregistrement de l'expérience doit être utilisé pour refléter les progrès.

4.1 Directives à suivre pour remplir les formulaires du carnet de stage

- Les inscriptions mensuelles doivent être faites dans les formulaires fournis par l'AAPQ. Ces documents n'ont pas à être soumis, mais peuvent être versés à votre dossier;
- L'ensemble des informations demandées doivent être fournies sur la première page du formulaire d'enregistrement de l'expérience. Ce formulaire est disponible à l'adresse www.aapq.org ;
- Le carnet de stage est en format électronique. La portion des commentaires et de la déclaration par l'employeur et le mentor doit être complétée et chaque page paraphée par l'employeur. Si le candidat requiert une rencontre avec le comité admission, il peut faire la demande d'un rendez-vous;
- Sans s'y limiter, les types de projets peuvent être l'un de ceux énumérés dans les secteurs d'expérience et les activités connexes décrits en détail à l'annexe C;
- À mi-parcours, le stagiaire soumet à l'AAPQ, un formulaire d'enregistrement de l'expérience, dûment daté, signé et certifié par lui-même, et signé et daté par l'employeur et le mentor;
- Il est recommandé de conserver des copies des documents soumis à l'AAPQ.

NOTE :

Le fait de ne pas soumettre la documentation requise dans les délais prescrits peut causer la non reconnaissance de l'expérience.

L'AAPQ accusera réception du rapport d'évaluation de mi-parcours et pourra faire des commentaires ou des suggestions si elle le juge à propos. Ces commentaires serviront à renforcer les conseils déjà donnés au stagiaire par l'employeur ou le mentor.

4.2 Frais pour retard

Les frais relatifs à l'enregistrement des heures soumises en retard sont établis annuellement par l'AAPQ.

5 / RÔLE DE L'EMPLOYEUR, DU MENTOR ET DE L'AAPQ

L'AAPQ a le devoir d'accompagner les stagiaires dans la pratique de l'architecture de paysage. L'implication de l'employeur et du mentor au PSAP est essentielle.

5.1 L'employeur

L'employeur est la personne qui, à l'intérieur de la firme ou de l'organisme, dirige et surveille le stagiaire au jour le jour. Il évalue fréquemment la qualité du travail effectué et certifie la documentation de stage avant la présentation de chaque formulaire d'enregistrement de l'expérience. (voir formulaire Enregistrement de l'expérience)

L'employeur doit comprendre dans les grandes lignes les objectifs du PSAP et ses exigences relatives à l'expérience. Bien que la tâche de documenter les activités du stagiaire ne lui incombe pas, il doit être familier avec la procédure.

Dans le cas d'un stagiaire travailleur autonome, toutes les exigences liées aux attestations de l'employeur, doivent se retrouver dans le formulaire Registre du travailleur autonome, afin d'obtenir les attestations requises de ses clients.

5.2 Le Mentor

Le mentor est un architecte paysagiste membre agréé de l'AAPQ depuis plus de 5 ans et qui ne travaille pas pour la firme ou l'organisme employant le stagiaire. Il investit son temps et partage ses connaissances et ses expériences avec le stagiaire. À titre de conseiller et en toute confidentialité, le mentor aide le stagiaire à faire des choix professionnels et à améliorer ses qualités éthiques et déontologiques. Le mentor ne peut, en aucun cas, porter de jugement sur la firme ou les personnes qui travaillent avec le stagiaire. Son rôle est de questionner le stagiaire pour l'aider à préciser sa compréhension des problèmes professionnels, éthiques et déontologiques qu'il rencontre dans sa pratique, pour ensuite le conduire à identifier les solutions possibles et à les appliquer efficacement.

Le stagiaire rencontre le mentor à intervalles réguliers pour encadrer et discuter de l'état d'avancement de son intégration des connaissances et des compétences requises par le PSAP. Le stagiaire et son mentor devront rédiger une entente sur l'agenda de rencontre trimestriel et certifier la rencontre par le mentor dans le formulaire de rencontre stagiaire-mentor. Des contacts réguliers avec le mentor fourniront davantage d'occasions d'aider le stagiaire et d'exercer une influence positive sur son perfectionnement en tant que professionnel.

Le stagiaire devra choisir un mentor qui est disposé à se préoccuper de sa formation pendant la période du PSAP. Le mentor doit comprendre dans les grandes lignes les objectifs du PSAP et ses exigences relatives à l'expérience. De plus, le mentor pourra avoir à sa disposition une formation offerte par l'AAPQ pour bien le guider et l'informer sur son rôle.

Le stagiaire peut choisir son mentor :

- En proposant ce rôle à une personne de sa connaissance;
- En demandant des recommandations à un employeur, présent ou passé, ou à d'autres stagiaires;
- En requérant l'assistance de l'AAPQ.

NOTE :

L'employeur et le mentor ont tous deux, en vertu de leur rôle respectif, des responsabilités à assumer à l'égard du stagiaire.

5.3 L'AAPQ

L'Association des architectes paysagistes du Québec tient un rôle important dans le processus de stage en s'assurant que les membres stagiaires sont informés de toutes les exigences qu'ils doivent remplir et en les guidant à travers toutes les étapes du processus. L'AAPQ:

- Reconnaît les candidats qualifiés au statut de stagiaire;
- Fournit aux stagiaires des conseils sur les procédures d'admission à l'exercice de l'architecture de paysage;
- Examine le dossier d'expérience à mi-parcours du stage et fournit aux stagiaires des commentaires et des avis constructifs émanant du comité d'admission;
- Administre et gère les demandes d'inscription du stagiaire à l'examen du Cours de pratique professionnelle de l'AAPQ;
- Transmet les résultats de l'examen aux stagiaires;
- Oriente et suggère la formation supplémentaire requise selon le cas;
- Émet le titre et le sceau de la pratique de la profession.

5.3.1 Le comité admission de l'AAPQ

Le comité d'admission de l'AAPQ intervient à trois moments précis dans le processus.

Dans un premier temps, le comité étudie les dépôts de candidature au statut de membre stagiaire. Il voit à ce que le candidat réponde aux critères d'admissibilité selon le profil (1 à 6). Le comité fait ses recommandations au conseil d'administration de l'AAPQ et, le cas échéant, exige de la formation supplémentaire aux candidats provenant des profils 5 ou 6.

À mi-parcours du PSAP, le comité étudie le cheminement du membre et les objectifs à atteindre pour la suite de son parcours. Le comité peut émettre des recommandations au CA, par rapport aux compétences et aux connaissances à acquérir par le membre stagiaire jusqu'à la fin de son stage.

Finalement, lorsque le membre stagiaire dépose son dossier de candidature comme membre agréé, le comité d'admission s'assure que les exigences d'admissibilité soient remplies par le candidat. Par la suite, le comité d'admission émet son avis et effectue ses recommandations au CA.

6 / FORMATION SUPPLÉMENTAIRE

L'AAPQ se réserve le droit d'exiger des activités de formation supplémentaire directement reliées aux secteurs décrits à l'annexe B, et peut alors accepter comme contribuant à l'acquisition d'expérience, à condition de les avoir approuvées.

Habituellement, ces activités sont approuvées à condition qu'on ne compte que les heures d'enseignement proprement dit. Pour de plus amples renseignements quant aux exigences d'admission de l'AAPQ, visiter le www.aapq.org

7 / EXAMEN DU COURS DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE DE L'AAPQ

L'AAPQ exige que les stagiaires réussissent avec succès l'examen du CPP pour satisfaire aux exigences du PSAP.

L'examen teste les connaissances des candidats, leur jugement professionnel en regard des différents services associés à la pratique de l'architecture de paysage.

La structure du cours de Pratique professionnelle aborde les aspects suivants :

- Normalisation des connaissances exigées pour la pratique professionnelle de l'architecture de paysage au Québec;
- Acquisition des compétences requises pour gérer des situations complexes impliquant divers aspects d'un projet d'aménagement;
- Formule d'apprentissage souple et favorisant l'autonomie, adaptée à des personnes en situation d'emploi.

L'ensemble des modules d'étude et l'examen obligatoire sont administrés par Internet. Après avoir obtenu la confirmation d'admissibilité de l'AAPQ, le stagiaire peut débiter les modules du cours, dans l'ordre de son choix et finalement, passer l'examen. Les notes obtenues pour chaque partie sont communiquées au stagiaire.

L'examen est constitué des cinq parties suivantes :

- Étapes de projet
- Lois et règlements
- Éthique et déontologie
- Gestion d'entreprise
- Marché de l'emploi

NOTES :

1. Les modules et l'examen du cours de pratique professionnelle doivent être complétés avant la fin du stage.
2. Pour de plus amples renseignements sur le contenu du cours de pratique professionnelle, de l'examen et de l'admissibilité, communiquez avec l'AAPQ ou consultez le site www.aapq.org

8 / DROITS RÉSERVÉS

L'Association des architectes paysagistes du Québec remercie la direction générale de l'Ordre des architectes du Québec d'avoir autorisé l'usage de son document, Programme de stage en architecture. Cependant, l'AAPQ a adapté librement le matériel pour répondre aux besoins de ses membres et de ses exigences. L'AAPQ est l'unique propriétaire du Programme de stage en architecture de paysage. L'AAPQ se réserve le droit d'y apporter des modifications conformément aux règlements généraux de l'association. Il incombe au stagiaire d'obtenir de l'AAPQ toutes informations nécessaires.

AAPQ : 1ère édition 2014

ANNEXES

A / PROFIL D'ADMISSION - MEMBRE STAGIAIRE

1. PROFIL D'ADMISSION - MEMBRE STAGIAIRE

	Profils	Dossier de candidature	Exigences
Formation universitaire professionnelle en architecture de paysage			
1	Baccalauréat	Formulaire d'inscription	Preuve de diplôme Programme de stage en architecture de paysage Cours de pratique professionnelle incluant examen obligatoire Curriculum vitae
2	Baccalauréat + Maîtrise		
3	Baccalauréat en architecture de paysage + Maîtrise (autre domaine)		
4	Baccalauréat (autre domaine) + Maîtrise en architecture de paysage		
Formation universitaire professionnelle + expérience pertinente			
5	Baccalauréat et/ou Maîtrise + 5 ans et plus en tant que chargé de projet en architecture de paysage	Formulaire d'inscription	Preuve de diplôme Programme de stage en architecture de paysage Cours de pratique professionnelle incluant examen obligatoire Curriculum vitae Lettres de recommandation de 2 membres agréés Portfolio
Formation professionnelle + expérience pertinente			
6	Diplôme technique + 6 ans et plus d'expérience acquise en architecture de paysage sous la supervision d'un membre agréé	Formulaire d'inscription	Preuve de diplôme Programme de stage en architecture de paysage Cours de pratique professionnelle incluant examen obligatoire Curriculum vitae Lettres de recommandation de 2 membres agréés Portfolio

B / PROFIL D'ADMISSION - MEMBRE AGRÉÉ

2. PROFIL D'ADMISSION - MEMBRE AGRÉÉ

	Profils	Dossier de candidature	Exigences
A	Membre stagiaire avec dossier complété	Non applicable	Se référer aux exigences d'admission requises par votre profil
B	Membre en règle d'une association à l'extérieur du Québec (association constituantes de l'AAPC et de la FIAP/IFLA)	Formulaire d'inscription	Attestation de réussite de l'examen du cours de pratique professionnelle Curriculum vitae Portfolio Preuve d'appartenance à l'association reconnue par l'AAPQ Lettre émise par la direction générale de l'association reconnue Lettre de présentation

C / SECTEURS D'EXPÉRIENCE ET ACTIVITÉS REQUISES

Profil : Baccalauréat de 4 ans (1)

Minimum requis
(3600 heures)

Expertises et activités

BLOC OBLIGATOIRE	CATÉGORIE A	1	Système naturels et culturels	2200 HRS. MIN.	110
		2	Théories et méthodologies du design et de la planification		200
		3	Réglementation		110
		4	Diverses applications du design, de la planification et de la gestion		450
		5	Design et génie du site: matériaux, méthodes et technologies		450
		6	Communication		200
	Heures totales requises * Ce total comprend le minimum requis de 1520 heures plus 400 heures additionnelles permises qui doivent être accomplies dans l'un ou l'autre des secteurs 1 à 6.				1920 *

Documents de construction et gestion de contrat et de bureau

BLOC OBLIGATOIRE	CATÉGORIE B	7	Appel d'offres et offres de services	320 HRS. MIN.	80
		8	Plans et devis		120
		9	Gestion de projet et de bureau		120
	Heures totales requises * Ce total comprend le minimum requis de 220 heures plus 160 heures additionnelles permises mais que le candidat peut remplacer dans la catégorie A.				380 *

Activités connexes

BLOC OPTIONNEL	CATÉGORIE C	10	Contribution à l'avancement de la profession et de la collectivité	0 HR. MIN.	0
		Heures totales permises * Aucun minimum d'heures n'est exigé dans cette catégorie. Le candidat est encouragé à accomplir les 100 heures indiquées dans la catégorie C mais peut les remplacer par 100 heures dans les catégories A et B.			

Activités optionnelles

BLOC OPTIONNEL	CATÉGORIE D	11	Activités techniques et universitaires postérieures au diplôme: Études, recherches et enseignement	0 HR. MIN.	0
		* Heures totales permises			

TOTAL

Le minimum requis dans les catégories A, B, C et D est, au total, 1740 heures.
Les 1860 heures additionnelles peuvent être accomplies dans n'importe laquelle des catégories énumérées, sous réserve des maximums requis.

Heures totales requises

3600

(1) Note : À compter du 1er juillet 2014, les diplômes de baccalauréat de 4 ans seront intégrés au PSAP avec une exigence de deux (2) ans de stage soit 3600 heures.

Profils 2,3,4 et 5 : Domaine d'acquisition de compétences

Minimum requis
(1800 heures)

Expertises et activités

BLOC OBLIGATOIRE	CATÉGORIE A	1	Système naturels et culturels	900 HRS. MIN.	AU CHOIX (minimum de 3 des 6 secteurs)
		2	Théories et méthodologies du design et de la planification		
		3	Réglementation		
		4	Diverses applications du design, de la planification et de la gestion		
		5	Design et génie du site: matériaux, méthodes et technologies		
		6	Communication		
	Heures totales requises * Ce total comprend le minimum requis de 900 heures plus 400 heures additionnelles permises qui doivent être accomplies dans au moins 3 des 6 secteurs.				1300 *

Documents de construction et gestion de contrat et de bureau

BLOC OBLIGATOIRE	CATÉGORIE B	7	Appel d'offres et offres de services	200 HRS. MIN.	AU CHOIX
		8	Plans et devis		
		9	Gestion de projet et de bureau		
	Heures totales requises * Ce total comprend le minimum requis de 200 heures plus 300 heures additionnelles permises mais que le candidat peut remplacer dans la catégorie A.				500 *

Activités connexes

BLOC OPTIONNEL	CATÉGORIE C	10	Contribution à l'avancement de la profession et de la collectivité	0 HR. MIN.	0
		Heures totales permises * Aucun minimum d'heures n'est exigé dans cette catégorie. Le candidat est encouragé à accomplir les 100 heures indiquées dans la catégorie C mais peut les remplacer par 100 heures dans les catégories A et B.			

Activités optionnelles

BLOC OPTIONNEL	CATÉGORIE D	11	Activités techniques et universitaires postérieures au diplôme: Études, recherches et enseignement	0 HR. MIN.	0
		* Heures totales permises			

Le minimum requis dans les catégories A, B, C et D est, au total, 1100 heures.
Les 700 heures additionnelles peuvent être accomplies dans n'importe laquelle des catégories énumérées, sous réserve des maximums requis.

Heures totales requises

1800

Profils 1 et 6 : Domaine d'acquisition de compétences

Minimum requis
(5400 heures)

Expertises et activités

BLOC OBLIGATOIRE	CATÉGORIE A	1	Système naturels et culturels	2200 HRS. MIN.	160
		2	Théories et méthodologies du design et de la planification		300
		3	Réglementation		160
		4	Diverses applications du design, de la planification et de la gestion		680
		5	Design et génie du site: matériaux, méthodes et technologies		680
		6	Communication		300
	Heures totales requises * Ce total comprend le minimum requis de 2280 heures plus 600 heures additionnelles permises qui doivent être accomplies dans l'un ou l'autre des secteurs 1 à 6.				2880 *

Documents de construction et gestion de contrat et de bureau

BLOC OBLIGATOIRE	CATÉGORIE B	7	Appel d'offres et offres de services	320 HRS. MIN.	80
		8	Plans et devis		120
		9	Gestion de projet et de bureau		120
	Heures totales requises * Ce total comprend le minimum requis de 320 heures plus 240 heures additionnelles permises mais que le candidat peut remplacer dans la catégorie A.				560 *

Activités connexes

BLOC OPTIONNEL	CATÉGORIE C	10	Contribution à l'avancement de la profession et de la collectivité	0 HR. MIN.	0
		Heures totales permises * Aucun minimum d'heures n'est exigé dans cette catégorie. Le candidat est encouragé à accomplir les 160 heures indiquées dans la catégorie C mais peut les remplacer par 160 heures dans les catégories A et B.			

Activités optionnelles

BLOC OPTIONNEL	CATÉGORIE D	11	Activités techniques et universitaires postérieures au diplôme: Études, recherches et enseignement	0 HR. MIN.	0
		* Heures totales permises			

Le minimum requis dans les catégories A, B, C et D est, au total, 2520 heures.
Les 2880 heures additionnelles peuvent être accomplies dans n'importe laquelle des catégories énumérées, sous réserve des maximums requis.

Heures totales requises

5400

Domaine d'acquisition de compétences - sous-thèmes des catégories A et B

Expertises et activités

CATÉGORIE A	I	Système naturels et culturels
	1	Histoire de l'architecture de paysage et des disciplines connexes
	2	Protection et mise en valeur des paysages
	3	Sources d'information et ressources sur le territoire
	4	Morphologies et occupation du territoire
	5	Conditions naturelles d'un site et son écosystème
	6	Influences sociales et culturelles sur le design (le paysage culturel)
	7	Spécificités régionales et design
	II	Théories et méthodologies du design et de la planification
	8	Théories du design, processus créatives et stratégies de résolution de problèmes
	9	Théories esthétiques du design
	10	Facteurs humains : le comportement, la perception et les réponses psychologiques et phénoménologiques
	11	Facteurs naturels: les relations écosystémiques
	12	Relation entre les systèmes humains et naturels : conservation des ressources, restauration et création d'habitats et écologie urbaine
	13	Influence du contexte sur le design, la planification et la gestion décisionnelles
	14	Méthodes de recherche : cueillette d'information, interprétation et application des résultats
	15	Aspects thérapeutiques du design
	16	Communication et applications éducatives : transmission et évaluation des savoirs
	III	Réglementation
	17	Politiques gouvernementales et réglementations impactant l'usage et le développement du territoire
	18	Processus politique et réglementaire d'approbation de projet
	19	Territoire et développement économique
	20	Nouvelles tendances
	IV	Diverses applications du design, de la planification et de la gestion
	21	Photogrammétrie, télédétection et pratiques à l'aide de dessins géo-référenciés
	22	Appréciation visuelle des ressources
	23	Analyse du paysage rural et du territoire agricole
	24	Analyse du paysage urbain
	25	Planification régionale, communautaire et de quartier
	26	Conservation de ressources naturelles
	27	Conservation historique
	28	Aménagement écologique
	29	Gestion durable de l'eau
30	Gestion durable de marais	
31	Gestion durable de zones inondables	
32	Réhabilitation de paysages altérés	
33	Traitement de matériaux toxiques	

Domaine d'acquisition de compétences - sous-thèmes des catégories A et B

Expertises et activités

CATÉGORIE A	V	Design et génie du site: matériaux, méthodes et technologies
	34	Service de design pour groupes défavorisés
	35	Règlementations sur l'accessibilité
	36	Design de chaussée
	37	Design et critères de circulation pédestre et véhiculaire
	38	Techniques et pratiques d'entretien de paysages
	39	Techniques et pratiques de mitigation des nuisances sonores
	40	Techniques et pratiques d'aménagements et de constructions durables
	41	Équipement et technologies de construction
	42	Nivellement, drainage et traitement des eaux de ruissellement
	43	Biorétention et autres méthodes alternatives de drainage
	44	Contrôle de sédimentation et d'érosion
	45	Systèmes d'utilités publiques
	46	Systèmes d'irrigation
	47	Systèmes d'éclairage
	48	Considérations structurales
	VI	Communication
	49	Consultation citoyenne, consultations ciblées et sondages
	50	Renforcement d'esprit d'équipe
	51	Techniques d'animation de réunions
	52	Techniques de communication visuelle incluant documentation photographique et vidéo
	53	Techniques de présentation et de communication graphiques
	54	Méthodes et moyens de communication interprétative tels bornes d'information ou publication de livrets / dépliants
	55	Relations publiques, mobilisation, rapprochement et sensibilisation

Documents de construction et gestion de contrat et de bureau

CATÉGORIE B	VII	Appel d'offres et offres de services
	1	Contrôle qualitatif en construction (livraison, entreposage, conformité)
	2	Analyse de la valeur
	3	Offres de services
	4	Contrats de construction
	VIII	Plans et devis
	5	Clauses administratives et techniques générales et particulières d'un devis
	6	Administration de contrat de construction
	7	Règlements et lois en construction
	IX	Gestion de projet et de bureau
	8	Gestion de bureau
	9	Types et méthodes de spécifications d'un projet
	10	Gestion de l'échéancier de projet (design, approbation, permis, construction)

D / STRUCTURE DU COURS DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Les architectes paysagistes ont des défis de plus en plus complexes à relever en raison de l'évolution de la pratique. Le nombre de professionnels étrangers désireux d'appartenir à l'AAPQ est croissant. De ce fait, il importe de structurer une formation de pratique professionnelle, incluant un examen obligatoire. Ce cours couvre les aspects suivants :

- Normalisation des connaissances exigées pour la pratique professionnelle de l'architecture de paysage au Québec;
- Acquisition des compétences requises pour gérer des situations complexes impliquant divers aspects d'un projet d'aménagement (Voir les thèmes de Sujet de la formation);
- Formule d'apprentissage souple et favorisant l'autonomie, adaptée à des personnes en situation d'emploi dans diverses régions du Québec.

1. Thèmes de formation

L'AAPQ cible cinq (5) thèmes qui sont essentiels à la pratique professionnelle en architecture de paysage:

- Étapes de projet
- Lois et règlements
- Éthique et Déontologie
- Gestion d'entreprise
- Marché de l'emploi

Chaque thème sera élaboré et offert par des professionnels de l'architecture de paysage ou des spécialistes de la question dans le cadre de forums de discussion.

La durée estimée du travail requis de la part du participant est d'au moins 150 heures et assure un approfondissement d'au moins 25 heures par thème, le reste étant consacré à l'accompagnement et l'examen.

2. Méthode pédagogique

La formation s'effectue en 4 temps : revue de littérature, exercices, discussions et examen.

2.1 Revue de littérature

Pour chaque sujet, une revue de littérature est préparée. Le stagiaire effectue individuellement les questionnaires et les évaluations qui s'y rattachent. Cette formule pédagogique permet de réviser les points importants de chaque sujet.

2.2 Exercices

Pour chaque sujet, le participant s'exerce sur des questionnaires et des mises en situation conçues par les formateurs. Le but est de stimuler l'intégration des connaissances et de valider la compréhension de chaque problématique.

2.3 Discussions

Les formateurs animent un forum de discussions pour parfaire la compréhension des exercices (pour chaque thème), sur la base de situations réelles impliquant des choix décisionnels et la responsabilité professionnelle. Cet accompagnement professionnel permet au participant de maîtriser les pièges et la complexité de son intervention en architecture de paysage.

2.4 Examen

L'AAPQ assure la tenue de sessions d'examen via le site web. En fonction de son évolution, le participant pourra s'inscrire aux thèmes dont il aura couvert la matière et devra compléter les examens durant la durée de son stage.

3. Description des thèmes

3.1 Étapes d'un projet

Objectif d'acquisition de connaissance : Maîtriser chaque étape d'un projet et comprendre les implications de la maîtrise d'œuvre d'un projet

Quelques points abordés :

- La responsabilité civile et professionnelle;
- Les termes du contrat;
- La terminologie spécifique;
- Le barème d'honoraires;
- Le processus d'appel d'offres et la rédaction d'offre de services;
- Les documents d'administration de projet;
- Les plans et devis et autres...

3.2 Lois et règlements

Objectif d'acquisition de connaissance : Comprendre les lois et à quels objets de l'architecture de paysage elles s'appliquent. Développer des habiletés dans la consultation de textes de loi et dans la rédaction de documents réglementaires.

Quelques points abordés :

- Le droit québécois (code civil, législation de l'aménagement, code du bâtiment);
- Outils légaux et normatifs (loi, règlement, directive, code / norme, guide);
- La réglementation en milieu municipal (comité consultatif d'urbanisme, permis de construire, servitude, règlement de contrôle intérimaire (RCI), certificat d'autorisation environnementale, plan d'insertion et d'intégration architecturale (PIIA), plan d'aménagement d'ensemble (PAE);
- Outils d'encadrement du développement durable et de pratique durable de design (agenda 21, Guide et Charte de paysage, Sustainable Sites Initiative (SSI), Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et autres.

3.3 Éthique et déontologie

Objectif d'acquisition de connaissance : Maîtriser l'application des règles déontologiques et développer une attitude éthique responsable dans la pratique professionnelle.

Quelques points abordés :

- Le code civil;
- La responsabilité professionnelle;
- La responsabilité civile contractuelle;
- La relation contractuelle;
- Le processus juridique / options de règlements;
- L'Éthique et la déontologie : Objet d'un code, enjeux de l'éthique, déontologie;
- Le code d'Éthique et de déontologie de l'AAPQ : le conflit d'intérêt, le processus de gestion des conflits;
- La protection de la propriété intellectuelle (PI) et autres.

3.4 Gestion d'entreprise

Objectif d'acquisition de connaissance : Se familiariser avec le cadre de la législation du travail et maîtriser les exigences de chaque statut professionnel

Quelques points abordés :

- Le statut de travail : Salarié, travailleur autonome et entrepreneur;
- Création d'une entreprise, types d'entreprises;
- Le droit du salariat (normes du travail, CSST, etc.);
- Les responsabilités de l'employeur;
- La gestion des ressources humaines (communication, rendement, mobilité de la main d'œuvre, formation continue);
- La gestion d'une entreprise (démarrage, planification, administration, développement des affaires et gestion de projet);
- Le travail autonome : gestion financière, organisation du travail et du fonctionnement, responsabilité professionnelle.

3.5 Mise en marché et développement des affaires

Objectif d'acquisition de connaissance : Bien connaître toutes les facettes de la profession et développer sa stratégie pour cibler un créneau d'expertise ou un parcours de carrière

Quelques points abordés :

- Les marchés traditionnels et les marchés spécifiques;
- Comparatif entre les approches des divers marchés;
- Portrait de la main d'œuvre en architecture de paysage;
- La concurrence;
- Trouver une niche;
- Communiquer avec la clientèle;
- Le portfolio individuel ou d'entreprise;
- Les différentes stratégies d'affaires;
- Expression des compétences ;
- Développer une entreprise (Plan d'affaires);
- Formes d'opération d'entreprise.



Madame,
Monsieur,

Confirmation de l'employeur

Nom complet du ou de la stagiaire : _____

Nom de la firme / organisme : _____

Adresse de la firme / organisme : _____

Adresse

Ville

Province

Code Postal

Je confirme que la personne susmentionnée travaille pour notre firme / organisme, laquelle s'efforcera de l'aider à acquérir, pendant la période de pré-admission, l'expérience requise conformément aux lignes directrices du Programme de stage en architecture de paysage.

Nom de l'employeur (*en lettres moulées*)

Signature

Date (jj-mm-aa)

Madame,
Monsieur,

Confirmation du mentor

Nom complet du ou de la stagiaire : _____

J'aurai le plaisir d'agir comme mentor auprès de la personne susmentionnée pendant la période de pré-admission requise et je m'efforcerai d'agir comme son conseiller professionnel en ayant des entrevues avec elle, en procédant à l'évaluation de l'expérience pratique acquise et, d'une façon générale, en l'aidant à se préparer à l'admission conformément aux lignes directrices du Programme de stage en architecture de paysage.

EXEMPLE

Nom du mentor (*en lettres moulées*)

Signature

Date (jj-mm-aa)

CARNET DE STAGE :

Formulaire d'enregistrement de l'expérience

Étapes à suivre :

Ce formulaire doit être soumis à à chaque tranche du stage (à mi-parcours et au terme de la période de stage) ou à chaque changement d'employeur.

Lire attentivement toutes les instructions accompagnant ce formulaire.

Le retourner à l'AAPQ

Veillez vous assurer que toute feuille additionnelle qui y est annexée porte aussi la signature de l'employeur.

Remplir les formulaires à produire à l'ordinateur ou à la main et les transmettre en fichiers PDF à adm@aapq.org par courriel avec demande d'accusé de réception.

Conserver les instructions et une copie du présent formulaire.

Identification du stagiaire

Nom _____ Prénom _____ Autre(s) prénom(s) _____

Rue et numéro _____ Appartement _____

Ville _____ Province ou État _____ Pays _____

Code postal _____ Tél. domicile _____ Tél. bureau _____

Courriel _____

Identification de l'employeur

Nom de la firme / organisme _____

Rue et numéro _____ Bureau _____

Ville _____ Province ou État _____ Pays _____

Code postal _____ Tél. _____

Nature des activités de l'employeur _____

Patron de stage _____ Fonction _____

Affiliation professionnelle (si applicable) _____

Courriel _____

Identification du mentor

Nom _____ Prénom _____ Tél. _____

Nom de la firme / organisme (si applicable) _____ Tél. _____

Courriel _____

Rôle du stagiaire (Décrire brièvement)

À l'usage de l'AAPQ seulement

Reçu

par _____

date _____

Examiné

par _____

date _____

Période couverte
par ce rapport

Du

Au

jour mois année

Commentaires et déclarations

Commentaires du mentor

Ce formulaire doit être soumis à chaque tranche du stage (à mi-parcours et au terme de la période de stage) ou à chaque changement d'employeur.

- 1 Commentaire sur le degré de responsabilité et d'engagement exigé du stagiaire et sur le niveau relatif atteint :
- 2 Commentaire sur son attitude globale, sa philosophie et ses buts professionnels tels que le mentor a pu les percevoir :
- 3 Recommandations pour la prochaine tranche du stage :
- 4 Commentaire sur le niveau d'accomplissement atteint par le stagiaire quant aux objectifs minimaux d'apprentissage relatifs à chacun des domaines dans lesquels il a enregistré de l'expérience :

Déclaration du mentor

Je déclare que j'ai rencontré le stagiaire conformément aux lignes directrices du Programme de stage en architecture de paysage.

Nom (*en caractères d'imprimerie*)

Signature

Date

CARNET DE STAGE :

Registre pour travailleur autonome

(à l'usage exclusif du stagiaire exerçant comme travailleur autonome)



Étapes à suivre :

Ce formulaire doit être soumis à chaque tranche du stage (à mi-parcours et au terme de la période de stage) ou à chaque changement de client.

Lire attentivement toutes les instructions accompagnant ce formulaire.

Le retourner à l'AAPQ

Veillez vous assurer que toute feuille additionnelle qui y est annexée porte aussi la signature du client.

Remplir les formulaires à produire à l'ordinateur ou à la main et les transmettre en fichiers PDF à adm@aapq.org par courriel avec demande d'accusé de réception.

Conserver les instructions et une copie du présent formulaire.

Identification du stagiaire

Nom Prénom Autre(s) prénom(s)

Rue et numéro Appartement

Ville Province ou État Pays

Code postal Tél. domicile Tél. bureau

Courriel

Identification du client

Nom du client

Rue et numéro Bureau

Ville Province ou État Pays

Code postal Tél.

Courriel

Identification du mentor

Nom Prénom Tél.

Nom de la firme / organisme (si applicable) Tél.

Courriel

Rôle du stagiaire (Décrire brièvement l'entente contractuelle avec le Client)

À l'usage de l'AAPQ seulement

Reçu

par _____
date _____

Examiné

par _____
date _____

Période couverte
par ce rapport

Du

Au

jour mois année

CARNET DE STAGE :

Commentaires et déclarations



Les commentaires et déclarations sont remis à l'AAPQ à la mi-parcours et au terme du stage. Au besoin, utiliser des pages supplémentaires en vous assurant que chacune est signée par l'employeur.

Commentaires du Client

1. Description du mandat qui a fait l'objet du contrat.

2. Commentaire sur l'appréciation du projet (processus et résultat)

3. Commentaire sur la relation avec le professionnel et la pertinence du service en architecture de paysage.

Déclaration du Client

Je déclare que l'information qui précède constitue un sommaire exact du mandat confié au professionnel, de l'engagement contractuel et des échanges informels des parties contractantes.

Nom (*en caractères d'imprimerie*)

Signature

Date (jj-mm-aa)

Déclaration du mentor

Je déclare que j'ai rencontré le stagiaire conformément aux lignes directrices du Programme de stage en architecture de paysage.

Nom (*en caractères d'imprimerie*)

Signature

Date (jj-mm-aa)

CARNET DE STAGE :

Relevé mensuel des activités



À l'usage des stagiaires. Conserver ces relevés et les faire approuver par votre employeur et votre mentor sur une base TRIMESTRIELLE. Les transmettre à l'AAPQ à mi-parcours et en fin de stage accompagné du SOMMAIRE DE L'EXPÉRIENCE qui inclut le cumul des heures (sans identification des projets).

NOTE : Pour la désignation des projets et leur numérotation, se référer au SOMMAIRE DES PROJETS

Mois / Année: _____ Projets - numérotation

		Projets - numérotation										Form. Suppl.	Heures totales	
A	Expertises et activités													
1	Système naturels et culturels													
2	Théories et méthodologies du design et de la planification													
3	Réglementation													
4	Diverses applications du design, de la planification et de la gestion													
5	Design et génie du site: matériaux, méthodes et technologies													
6	Communication													
		Total partiel												
B	Documents de construction et gestion de contrat et de bureau													
7	Appel d'offres et offres de services													
8	Plans et devis													
9	Gestion de projet et de bureau													
		Total partiel												
BLOC OBLIGATOIRE														
Total pour chaque projet														
C	Activités connexes													
10	Contribution à l'avancement de la profession et de la collectivité													
D	Activités optionnelles													
11	Activités techniques et universitaires postérieures au diplôme : études, recherches et enseignement													
BLOC OPTIONNEL														
Total pour chaque projet														
HEURES TOTALES														

Déclaration du stagiaire

Je déclare que les informations données par la présente constituent une description exacte de mon expérience.

Nom (caractères d'imprimerie) _____ Signature _____ Date (jj-mm-aa) _____

Approuvé par:

Employeur - organisme

Nom (caractères d'imprimerie) _____ Signature _____ Date (jj-mm-aa) _____

Mentor

Nom (caractères d'imprimerie) _____ Signature _____ Date (jj-mm-aa) _____

CARNET DE STAGE :

Sommaire de l'expérience



À l'usage des stagiaires. Conserver ces relevés et les faire approuver par votre employeur et votre mentor sur une base TRIMESTRIELLE. Les transmettre à l'AAPQ à mi-parcours et en fin de stage en incluant LES RELEVÉS MENSUELS DES ACTIVITÉS. Note : le SOMMAIRE DE L'EXPÉRIENCE inclut uniquement le cumul des heures (sans identification des projets).

Mois / Année: _____

A Expertises et activités		Heures totales
1	Système naturels et culturels	<input type="text"/>
2	Théories et méthodologies du design et de la planification	<input type="text"/>
3	Réglementation	<input type="text"/>
4	Diverses applications du design, de la planification et de la gestion	<input type="text"/>
5	Design et génie du site: matériaux, méthodes et technologies	<input type="text"/>
6	Communication	<input type="text"/>
Total partiel		<input type="text"/>

B Documents de construction et gestion de contrat et de bureau		
7	Appel d'offres et offres de services	<input type="text"/>
8	Plans et devis	<input type="text"/>
9	Gestion de projet et de bureau	<input type="text"/>
Total partiel		<input type="text"/>

BLOC OBLIGATOIRE

Total

C Activités connexes	
10	Contribution à l'avancement de la profession et de la collectivité <input type="text"/>

D Activités optionnelles	
11	Activités techniques et universitaires postérieures au diplôme : études, recherches et enseignement <input type="text"/>

BLOC OPTIONNEL

Total

HEURES TOTALES

Déclaration du stagiaire

Je déclare que les informations données par la présente constituent une description exacte de mon expérience.

Nom (caractères d'imprimerie) _____ Signature _____ Date (jj-mm-aa) _____

Approuvé par:

Employeur

Nom (caractères d'imprimerie) _____ Signature _____ Date (jj-mm-aa) _____

Mentor

Nom (caractères d'imprimerie) _____ Signature _____ Date (jj-mm-aa) _____

CARNET DE STAGE :

Sommaire des projets

Note : la case de gauche est pour la numérotation des projets



<input type="checkbox"/>	Désignation du projet :	Emplacement :	Type de projet :
Rôle du stagiaire :			Budget :

Notes complémentaires :

<input type="checkbox"/>	Désignation du projet :	Emplacement :	Type de projet :
Rôle du stagiaire :			Budget :

Notes complémentaires :

<input type="checkbox"/>	Désignation du projet :	Emplacement :	Type de projet :
Rôle du stagiaire :			Budget :

Notes complémentaires :

<input type="checkbox"/>	Désignation du projet :	Emplacement :	Type de projet :
Rôle du stagiaire :			Budget :

Notes complémentaires :

<input type="checkbox"/>	Désignation du projet :	Emplacement :	Type de projet :
Rôle du stagiaire :			Budget :

Notes complémentaires :

Type de projet : Préciser en vous inspirant de la liste Domaine d'acquisition de compétences - sous-thèmes des catégories A et B. Pour les projets relevant des catégories C et D, indiquer le cadre/contexte/envergure de votre implication